

5670 (935)

# M. LACOMBE.

---

Les sots sont ici-bas pour nos menus plaisirs.

697

## M. LACOMBE.

---



Les sots sont ici-bas pour nos menus plaisirs.

M. Lacombe vient de publier, non, je me trompe, vient de mettre son nom au bas d'une feuille d'impression qui court les rues. Ce fonctionnaire par circonstance veut faire parler de lui, il a soif de célébrité, c'est son *Dada*, il l'a enfourché, et le voilà qui galoppe, galoppe; ne va-t-il pas se rompre le cou? Voyons.

Avant de ramasser le gant et de descendre dans la lice, je dois déclarer que je réponds à M. Lacombe, ex-fonctionnaire public, et non pas à l'auteur de l'écrit, qui a bien voulu lui prêter le secours de sa plume, non que je veuille prétendre que M. Lacombe ne sait pas faire usage d'une plume, mais parce que plusieurs personnes qui m'entourent m'assurent qu'il ne s'en est jamais servi que pour signer son nom. Il faut donc que dans ce ridicule procès je renonce à la forme pour ne plaider que le fond.

Attaqué personnellement par l'homme qui, pendant quelques heures, a tenu dans ses mains les destinées de notre ville, j'ai cru devoir arracher le voile que l'on semble vouloir clouer sur un acte de ce drame sanglant dans lequel M. Lacombe a joué le rôle de niais, et qui s'est terminé par la plus absurde parodie.

Je commence par répondre à une accusation de M. Lacombe. Je n'ai pas inséré sa lettre dans la *Glanceuse*, parce qu'il ne m'a pas convenu de mettre sous les yeux de mes lecteurs une épître aussi longue et aussi ennuyeuse. Je lui ai fait connaître ma décision par un billet dans lequel je lui disais qu'*aux termes de la loi* je pouvais me refuser à l'insertion de ce morceau curieux sous plusieurs rapports. M. Lacombe m'a fait signifier par *exploit* son épître à laquelle il n'avait rien voulu retrancher. Comment expliquer cet entêtement ! A-t-il craint de ternir l'éclat de ce chef-d'œuvre d'éloquence ! le complaisant qui s'est chargé de penser et d'écrire pour lui était-il absent ! Quoi qu'il en soit, je répondis à la *signification* par mon silence.

Je reviens à cette maudite *proclamation*, véritable *cauchemar politique*. Le simple exposé des faits doit jeter un grand jour sur cette affaire. Commençons.

Le 23 novembre, un individu, se disant ouvrier, se présente chez moi à huit heures du matin. J'avais passé la nuit auprès d'un malade, je m'étais jeté sur mon lit depuis quelques heures. Cet ouvrier demande à me parler avec instance : on l'introduit. *Sauvez-moi à l'hôtel de-ville, me dit-il, les ouvriers vous aiment, ils savent ce que vous avez fait pour eux, vos conseils peuvent leur être utiles en ce moment ; je crains l'incendie et le pillage, venez.* Devais-je rester sourd à cet appel ? je le demande à M. Lacombe lui-même.

Arrivé à l'hôtel-de-ville, j'ai l'honneur d'être présenté à M. le maire (c'était M. Lacombe). Ce fonction-

tionnaire improvisé me tend la main, et me témoigne sa reconnaissance pour la démarche que j'ai bien voulu faire. Alors je n'étais pas un *intrus*.

Je pourrais bien, pour égayer mes lecteurs, leur présenter le tableau grotesque d'une municipalité de circonstance, présidée par M. Lacombe; mais je crains de m'écarter de la question. Plus tard, peut-être, je vous décrirai ce spectacle bizarre. L'individu qui était venu me chercher sortit une proclamation de sa poche; cette proclamation fut lue, relue, corrigée, modifiée et augmentée par les assistans, en présence de M. Lacombe, qui l'approuva. Pendant que la proclamation s'imprimait, M. Guillot vint prier M. Lacombe de passer dans le cabinet de M. le maire. Les deux fonctionnaires compétiteurs se trouvèrent en présence, et M. Lacombe baissa pavillon devant l'autorité constituée. Dès ce moment il comprit qu'il venait de faire, tranchons le mot, une *bêtise*. Il revint furieux, protestant hautement contre la proclamation qu'il venait d'approuver, déclarant qu'elle ne serait pas affichée, et donnant des ordres pour que cette pièce fût détruite. Si elle ne l'a pas été, ce n'est pas ma faute.

Dès que je m'aperçus que celui qui, depuis trois heures, était pour moi le maire de Lyon, n'avait été placé à l'hôtel-de-ville que pour donner à nos autorités dispersées par la peur le temps de se rallier; lorsqu'il me fut bien prouvé que M. Lacombe n'était qu'un *automate-municipal*, dont nos fonctionnaires faisaient jouer les ressorts, je me retirai, car je n'attendais pas ma part à la curée. Si M. Lacombe, nouveau *Mazaniello-municipal*, n'avait pas été aveuglé par l'encens brûlé autour de lui, s'il avait mieux compris le rôle qu'on lui faisait jouer, je ne me verrais pas forcé de le traduire aujourd'hui à la barre de l'opinion publique.

M. *Lacombe* a approuvé la proclamation ; il a donné son nom en présence de plusieurs témoins ; il a signé un billet écrit à M. Charvin. Il a donc assumé sur sa tête toute la responsabilité de cet acte. Mais effrayé du pas qu'il venait de faire , il n'a pas craint , en se retranchant derrière une *escobarderie* , de compromettre des citoyens honorables , qui lui avaient cependant épargné une grande BÉVUE.

Je lis dans l'écrit de M. *Lacombe* une phrase à laquelle je ne répondrai que quelques mots : *Auriez-vous besoin de sauver le véritable auteur de cet acte coupable ?* L'auteur de cet *acte coupable* est celui qui , revêtu d'un caractère officiel , en a approuvé l'impression ; c'est M. *Lacombe*. Quant au rédacteur de cette proclamation , je déclare sur l'honneur qu'il m'est entièrement inconnu. M. *Lacombe* ne veut sans doute pas le connaître , car s'il s'adressait à la police je ne doute pas que , mue par un sentiment de reconnaissance , elle ne s'empressât de lui donner des renseignemens sur cet *auteur coupable*.

Un mot encore. M. *Lacombe* dit : *Je signe ce que j'approuve* ; il approuve sans doute aussi ce qu'il signe. Dès lors , puisqu'en présence de nombreux témoins il a consenti à faire imprimer son nom au bas de la proclamation , il l'a approuvée. Cet acte n'était point un acte notarié ; il n'était pas nécessaire que le nom de M. *Lacombe* fût écrit par lui-même ; dans ce cas , son adhésion formelle équivalait à une signature , et cette adhésion , il l'a donnée ; lorsqu'il s'agira de le prouver , les témoins ne me manqueront pas.

J'appelle l'attention de mes lecteurs sur le paragraphe de la page 8 commençant par ces mots : *Mais votre chère Proclamation*. M. *Lacombe* pouvait épargner à son interprète des frais d'imaginative. Il devait se contenter de ce paragraphe qui renferme son système de défense. Il pense sans doute que ce retranchement

est inexpugnable : voyons. Il résulterait de ce paragraphe que M. Lacombe, dans sa préoccupation administrative, a confondu deux proclamations, et qu'il n'a jamais approuvé que celle qui commençait par ces mots : *Lyonnais ! dans les circonstances graves où se trouve notre belle cité*, etc. Je donne le démenti le plus formel à cette assertion ; et parmi les détenus de Roanne, il s'en trouve trois qui la déclarent de la plus grande fausseté. Les deux proclamations ont été lues l'une après l'autre en présence de M. Lacombe ; il les a approuvées toutes deux ; et si celle contre laquelle il a protesté n'a pas été signée par lui, c'est, je le répète, parce que son adhésion, donnée devant plus de douze témoins, équivalait à une signature. La proclamation dans laquelle on fait un appel aux volontaires du Rhône fut approuvée à l'unanimité, l'impression en fut votée sans opposition. Quant au second placard, commençant par ces mots : *Des magistrats perfides*, il donna lieu à de vives discussions ; elles s'établirent en présence de M. Lacombe, qui y prit une part active. Il applaudit à toutes les modifications qui furent apportées dans la rédaction de cette pièce. Mais pour rendre hommage à la vérité, je dois déclarer que, pendant une demi-heure que dura cette discussion, il ne vint pas à M. Lacombe une seule idée, pas même celle qu'il allait plonger le poignard dans le sein d'un magistrat qui a mérité le titre de père des ouvriers. Croyez-vous maintenant, chers lecteurs, que M. Lacombe ait confondu les deux proclamations ? S'il vous reste encore quelques doutes, écoutez : encore un épisode de ce drame héroïco-burlesque.

*Le placard séditieux, la proclamation incendiaire est porté de chez l'imprimeur à l'hôtel-de-ville. M. Lacombe s'écrie : On n'affichera pas cette pièce ; elle me compromettrait. Pourquoi n'a-t-il pas dit alors comme il l'a im-*

primé depuis : *On a surpris ma signature ; je n'ai jamais approuvé cette proclamation.* Il ne l'a pas dit, parce que les nombreux témoins de cette scène lui auraient donné un démenti. Mais ces témoins existent ; ils seront entendus, et l'heure de la justice sonnera peut-être enfin.

Encore deux légères observations à M. Lacombe. Il prétend que les citoyens accourus à l'hôtel-de-ville pour l'éclairer de leurs conseils auraient dû *rester chez eux*. Pour ma part, je suis de son avis. J'étais beaucoup mieux chez moi qu'à Roanne. Ils sont venus, ajoute-t-il, *salir de ce qu'ils touchaient*. Oh ! M. Lacombe ! savez-vous bien que ce que vous dites là n'est pas poli. *Vous salir !* Il me semble que c'est impossible.

M. Lacombe termine son chef-d'œuvre par ces mots : *Je crois que vous avez maintenant le mot de l'énigme !* Il m'est bien pénible que M. Granier me force à tous ces détails. *Je les donne sous toutes réserves de droit.*

Sublime dévouement et digne de l'exorde ! L'énigme a, sans doute deux mots, car celui que je donne me paraît assez clair. De grâce, faites attention à ces mots : *Il m'est bien pénible.* Le pauvre homme ! Et puis des points : ... Lyonnais ! voilà des points accusateurs ! ils déposent contre votre ingratitude ! Aux prochaines élections, je vote pour M. Lacombe.

A. GRANIER,

Gérant de la Glaneuse.